

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2009

DÉLIBÉRATION n°2009-122

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 25
Date de convocation :
01 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le 07 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, , Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : Mme GULGLIELMO Isabelle à Mme Mireille PERINEL, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, Mme BLANCHARD Maud à M Jean-Marc BRUEL.

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE , M Yves PICHON, M Kamel BOUZERARA,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Maurice RAGOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Annick GAILLARD

Objet : EDUCATION – ASSOCIATIONS – Versement complémentaire d'une subvention aux associations des Parents d'élèves des écoles de Lachal, Village et Dézécolles du Néron

Les associations des Parents d'élèves et Amis de l'école de Lachal et des Parents d'élèves du Village et Dézécolles du Nez Rond gèrent une garderie périscolaire pour l'accueil des enfants.

La commune s'est engagée à couvrir le salaire d'un animateur lorsque les effectifs des élèves sont supérieurs à huit en versant une subvention qui permettra le fonctionnement des garderies périscolaires de début janvier à décembre 2010.

L'étude de la demande de subventions n'ayant pas pu être faite dans les temps, le montant des subventions proposé est donné pour assurer les salaires du début de l'année, soit 2 000 euros pour les trois associations.

Il est proposé de verser une subvention de :

1. 2 000 euros pour l'association des Parents d'élèves et Amis de l'école de Lachal
2. 2 000 euros pour l'association des Parents d'élèves du Village
3. 2 000 euros pour l'association Dézécolles du Nez Rond

Une nouvelle délibération sera prise en début d'année 2010.

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTÉ de verser une subvention de : 2000 euros pour les trois associations pour janvier et février 2010

**VOTE : Mme COLPIN ne prend pas part au vote
A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 08 décembre 2009

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

**Le Maire
Yannik OLLIVIER**

